

Séance ordinaire du Conseil Municipal du  
Jeudi 17 juillet 2014 à 20 heures

Monsieur le l'Adjoint Julien SCHICKLIN ouvre la séance à 20 heures en l'absence de M le Maire Henri MATTES.

Présents : MM les Adjoint Nicolas RICHERDT et Fabien WEIDER MM Serge ESTERMANN, Sylvie GOEPFERT, Christiane GOLDBRONN, Corinne HELL, Renée OTT et Chantal RUMMELHART.

Absents excusés : MM le Maire Henri MATTES, Mme l'Adjoint Véronique DE NEEF, MM Noëlle HUMBRECHT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAEFER et Henri WENCK.

Absents non excusés : Néant.

Procuration : M le Maire Henri MATTES à M l'Adjoint Julien SCHICKLIN  
Mme l'Adjoint Véronique DE NEEF à M. Nicolas RICHERDT,  
Mme Noëlle HUMBRECHT à Mme Corinne HELL,  
M Fabien ROSENBLATT à M Fabien WEIDER,  
Mme Marlyse SCHAEFER à Mme Sylvie GOEPFERT,  
M Henri WENCK à Mme Renée OTT.

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 20 ET 27 JUIN 2014
2. COMPTE RENDU DES DELEGUES
3. AFFAIRES GENERALES
  - 3.1 Examen d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption
  - 3.2 Urbanisme
  - 3.3 Création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 12 heures hebdomadaires
  - 3.4 Renouvellement des représentants de la commune à la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de Bâle Mulhouse
  - 3.5 Renouvellement de l'adhésion au système de certification de la forêt
4. DIVERS
  - 4.1 Motions de soutien :
    - à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
    - à la Brigade Verte
  - 4.2 Désignation d'un correspondant défense
  - 4.3 Proposition de participation à l'évènement « du jour de la nuit ».

M Nicolas RICHERDT est nommé secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 20 ET 27 JUIN 2014**

Aucune objection n'étant formulée, ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

**2) COMPTE RENDU DES DELEGUES**

M l'Adjoint WEIDER informe les élus qu'avec MM SCHICKLIN et ESTERMANN, il a participé ce jour même à la réunion du Syndicat d'eau consacrée aux conséquences de l'éboulement qui s'est produit il y a 5 ans à Michelbach-le-Haut. L'avocat M. PUJOL était présent à la séance.

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle qu'une réunion de la commission technique s'est déroulée le 15 juillet dernier au cours de laquelle des idées ont été émises concernant l'aménagement du parc. Des devis seront sollicités en conséquence.

### **3. AFFAIRES GENERALES**

#### **3.1 Examen d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption**

Suite aux discussions du Conseil Municipal du 20 juin 2014 à propos de la parcelle cadastrée section 3, n° 93 d'une superficie de 1293 m<sup>2</sup> mise en vente par Monsieur STOESSEL, M le Maire souhaite connaître l'avis des élus quant à l'acquisition de la parcelle par la commune dans le cadre du droit de préemption.

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle que le terrain est inscrit au Plan Local d'Urbanisme comme emplacement réservé pour la création d'une voie donnant accès à la zone AUs.

Il précise également que le prix de vente est fixé à la somme de 135.000,- euros et que ce prix, hors frais d'agence, n'appelle pas d'observations des services des Domaines, consultés au préalable.

M SCHICKLIN estime qu'en faisant l'acquisition de ce terrain, la commune va dans le sens du bien commun en s'assurant de la maîtrise du foncier lors d'un possible aménagement de terrains.

Mme HELL pense toutefois qu'il n'est pas nécessaire que la commune achète la parcelle entière pour la création de la voie et elle suggère de demander l'avis de la population en organisant un référendum sur la question.

M l'Adjoint RICHERDT explique que lorsque les terrains desservis par la voie ainsi créée seront aménagés, la superficie achetée actuellement, déduction faite de la partie nécessaire pour les espaces publics, sera remise en vente et l'opération sera « blanche » pour la commune.

Par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 votes blancs, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'achat de la parcelle ci-dessus par la commune.

#### **3.2 Urbanisme**

M SCHICKLIN soumet au Conseil Municipal la demande de permis de construire une maison individuelle 32a rue de Ranspach.

Aucune objection de la part des élus.

#### **3.3 Création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 12 heures hebdomadaires**

Suite à la démission de Mme WANNER, rédacteur, M SCHICKLIN propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 12 heures par semaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **de créer** un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet,
- **de fixer** le temps d'occupation à 12 heures hebdomadaires,
- **de fixer** la nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2014,
- **de fixer** la rémunération par référence à l'indice brut 341 / majoré 322.

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

#### **3.4 Renouvellement des représentants de la commune à la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de Bâle Mulhouse**

Les personnes suivantes représenteront la commune à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bâle Mulhouse :

- Monsieur l'Adjoint Fabien WEIDER,
- Madame Sylvie GOEPFERT.

#### **3.5 Renouvellement de l'adhésion au système de certification de la forêt**

Après avoir entendu les explications de M l'Adjoint SCHICKLIN quant au PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Décide** de renouveler l'adhésion de la commune de MICHELBACH LE BAS au PEFC, à compter de

l'exercice 2014.

#### **4. DIVERS**

##### 4.1 Motions de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la signature de la motion de soutien ci-dessous :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MICHELBACH LE BAS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MICHELBACH LE BAS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MICHELBACH LE BAS soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

M le Maire est chargé d'en informer l'Association des Maires de France.

### Motion de soutien à la Brigade Verte

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention, décide de soutenir la motion ci-dessous :

Nous, les élus délégués des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du comité syndical ce 24 juin 2014 à REGUISHEIM, conscients des exigences inhérentes **aux différents pouvoirs de police du Maire** et soucieux du devenir de la **Brigade Verte** mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au **sénat** en première lecture le 16 juin 2014,

réaffirmons **solennellement** à l'heure de nombreuses réformes institutionnelles :

— **notre indéfectible attachement** à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des **314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.**

— **Notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité**, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Les élus chargent M le Maire d'en informer la Brigade Verte.

Mme HELL suggère d'insérer le numéro de téléphone de la Brigade Verte dans le prochain bulletin d'information.

### 4.2 Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de désigner Monsieur Serge ESTERMANN au poste de correspondant défense,

**Charge** M le Maire d'en informer la délégation militaire départementale.

### 4.3 Proposition de participation à l'évènement « du jour de la nuit »

La sixième édition du « Jour de la Nuit » est fixée au 20 septembre 2014.

Cet évènement national a pour vocation d'informer et surtout de sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la pollution lumineuse et des économies d'énergie, à travers des manifestations locales.

Pour participer activement à l'évènement, il est proposé, le 20 septembre prochain, de réduire l'éclairage public dans les communes.

M l'Adjoint WEIDER propose d'associer la commune de Michelbach-le-Bas à la 6<sup>ième</sup> édition du « Jour de la Nuit », en éteignant l'éclairage extérieur de l'église le 20 septembre prochain à partir de 21 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** la proposition de M. WEIDER,

**Charge** Mme GOEPFERT d'en informer la population par l'intermédiaire du bulletin d'information.

Ajout d'un point supplémentaire :

M l'Adjoint SCHICKLIN demande l'autorisation d'ajouter un point :

### Travaux patrimoniaux en forêt communale.

Il obtient l'accord des élus.

Il soumet au Conseil Municipal un devis pour des travaux divers à réaliser avec l'Office National des Forêts et propose de l'approuver.

Le devis pour le chantier s'élève à la somme de 3 139,24 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

**d'Approuver** le devis de l'ONF s'élevant à la somme de 3 139,24 € TTC pour des travaux patrimoniaux en forêt communale.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

La séance est levée à 21 h 05.